



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-06

Séance Publique du jeudi 17 septembre 2020

La séance est ouverte à 20 heures 00 par Monsieur Patrick BASTIAN, Maire d'Etercy.

Etaient présents : M. Patrick BASTIAN, Maire – Mmes Caroline BELLON, Vanessa CAP, Françoise DUVERNET, Sophie LEBRUN, Claire MUGNIER, Elisabeth NOBLET, MM. Dominique BOURLÈS, Florent DUMAS, Manuel NEVES, Guillaume SERVETTAZ, Julien STORTI.

Absents représentés : pouvoir de Mme Sophie GERACI à M. STORTI, de Mme Patricia MIEGE-PETELAT à Mme CAP, de M. Jean-Claude RICHARD à M. le Maire.

Madame Caroline BELLON a été élue secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal n° 05 du 23 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

1) 2020-06/23 Concessions cimetière, nouvelle tarification

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tarifs relatifs aux concessions du cimetière n'ont pas augmentés depuis 5 ans.

Il propose que ceux-ci soient révisés et fassent l'objet d'une nouvelle tarification.

Actuellement, les tarifs sont les suivants :

Concessions cimetières				Cavurne		jardin cinéraire	caveau d'attente
30 ans		50 ans		trentenaire	cinquantenaire		
Simple	Double	Simple	Double				
200 €	400 €	400 €	800 €	400 €	500 €	50 €	100 €/mois

Pour mémoire, le cimetière d'Etercy n'ayant plus qu'un cavurne à proposer, la municipalité a récemment fait l'acquisition de 4 cavurnes supplémentaires pour un coût de 1 520,00 € TTC.

M. le Maire propose une augmentation de 33 % pour le tarif cavurne afin d'amortir ce coût.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs des concessions cimetière comme suit :

Concessions cimetières				Cavurne		jardin cinéraire	caveau d'attente
30 ans		50 ans		trentenaire	cinquantenaire		
Simple	Double	Simple	Double				
200 €	400 €	400 €	800 €	500 €	660 €	50 €	100 €/mois

2) 2020-06/24 Désignation d'un référent sécurité routière

La Direction Départementale des Territoires (DDT), service de la Préfecture de Haute-Savoie, invite le Conseil Municipal à désigner un référent sécurité routière.

Son rôle sera le suivant :

- Correspondance privilégiée avec les services de l'Etat et les acteurs locaux
- Diffusion des informations relatives à la sécurité routière
- Contribution à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune,
- Participation aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune,
- Participation à la mise en œuvre des programmes de politique départementale.

M. Florent DUMAS propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

DESIGNE M. Florent DUMAS en tant que référent sécurité routière.

3) 2020-06/25 Convention de location de la salle communale avec les associations

M. le Maire propose de conclure une convention de location de la salle communale avec les associations utilisatrices de manière régulière, à savoir :

- Association Sport et Loisirs d'Etercy (ASLE)
- Association Club des Edelweiss

Depuis plusieurs années, l'ASLE utilise la salle en soirée les lundis (Yoga), mardis (Gymnastique), mercredis (Zumba) et jeudis (Pilate).

L'association Club des Edelweiss utilise la salle tous les mardis après-midi, une semaine sur deux.

La salle communale n'est pas utilisée en juillet et août.

Cette convention permettra notamment de déterminer les obligations respectives du propriétaire et des locataires ainsi que d'encadrer les jours et heures d'utilisation.

M. STORTI demande pourquoi ce projet de convention ne concerne que 2 associations communales sur 5 existantes.

M. le Maire répond que ce projet concerne uniquement celles qui l'utilisent régulièrement.

Mme LEBRUN demande si le projet de convention implique un protocole de désinfection particulier.

M. le Maire précise que chaque association est responsable de la désinfection de la salle en fonction de son activité et donc de son utilisation. Il n'y a pas de protocole particulier, si ce n'est celui préconisé par l'Etat.

Mme BELLON propose d'étendre ce projet de convention à l'ensemble des associations communales.

M. le Maire accepte cette proposition et la soumet au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer une convention d'utilisation des locaux pour la salle communale pour l'année 2020/2021 avec l'ensemble des associations de la commune, soit les associations suivantes : ASLE, Club des Edelweiss, Comité des Fêtes d'Etercy, Association des Parents d'Elèves d'Etercy, ACCA (Chasse) d'Etercy.

VALIDE le projet de convention proposé.

4) 2020-06/26 Aménagement du Centre Chef-lieu, convocation d'un avocat pour une réunion d'information

Dans le cadre du projet d'aménagement du Centre Chef-lieu et afin d'aider et conseiller les élus dans leur réflexion, il est nécessaire que la commune bénéficie des compétences du cabinet d'avocats ADP Avocats, spécialisé dans le domaine de l'aménagement urbain et qui a accompagné l'équipe municipale précédente du lancement de l'opération jusqu'à la négociation des offres et la mise au point du projet.

Le cabinet d'avocats ADP Avocats propose une offre financière de 1 235,00 € HT afin de rencontrer prochainement l'équipe municipale en séance privée et répondre à leurs interrogations tout en faisant part de son expérience du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 14 voix pour et 1 abstention (Mme LEBRUN),

ACCEPTE la proposition du cabinet d'avocats ADP Avocats pour un coût de 1235,00 € HT,
AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document afférent.

5) 2020-06/27 Contentieux devant le tribunal administratif, autorisation du Maire à ester en justice

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par lettre en date du 19 août 2020, M. le greffier en chef du Tribunal Administratif de Grenoble a notifié à la commune la requête présentée par Monsieur Guillaume REDER, enregistrée dossier n° 2003795-2.

Cette requête vise l'annulation pour illégalité à l'encontre de l'arrêté municipal n° 2020U17 du 05 mars 2020 autorisant Mme Rachel MELONI à construire un pavillon de jardin type gazébo sur sa propriété sise 513, route des Frasses à Etercy.

Les motifs de M. Guillaume REDER qui fondent cette demande sont les suivants :

- Violation du PLU d'Etercy,
- Sédentarisation d'un camping-car à proximité du gazébo

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans la requête n° 2003795-2,

DESIGNE le Cabinet LIOCHON & DURAZ, Société Interbarreaux d'Avocats, 129, rue Sommeiller, 73000 CHAMBERY, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

6) 2020-06/28 Intervention de l'archiviste du CDG74 pour maintenance des archives communales

Considérant la nécessité de faire intervenir un archiviste qualifié pour le classement et la conservation des archives de la commune, Mme Marie-Edith PETIT, archiviste du Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG 74), propose une intervention de 4 jours soit 32 heures de maintenance au prix de 1 536,00 € TTC.

Mme PETIT gère les archives de la commune d'Etercy depuis de nombreuses années, le choix du CDG 74 étant ainsi privilégié.

L'intervention aurait lieu au cours du 1er semestre 2021.

Également, elle propose une convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG74, renouvelable par avenant express et par période de 5 ans.

En effet, Mme PETIT préconise des maintenances bisannuelles pour la commune d'Etercy afin d'avoir une gestion plus efficace du traitement des archives.

Sur une période de 5 ans, les demandes de maintenance seraient confirmées par courrier d'acceptation de l'estimation financière proposée en fin de maintenance précédente, simplifiant ainsi l'intervention d'un archiviste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

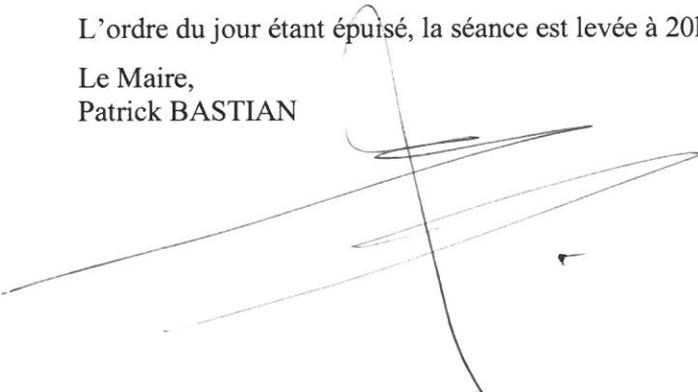
A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de l'archiviste du CDG 74 telles que définie ci-dessus pour un coût de 1 536,00 € TTC pour la maintenance en 2021,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion 74.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Patrick BASTIAN



Le Secrétaire de séance
Caroline BELLON

